

## DE LA FORMATION DES CARRÉS DANS L'ARMÉE ESPAGNOLE SOUS NAPOLÉON I<sup>o</sup>

(par Diégo Mané, Saint-Laurent-de-Mûre, le 21/10/2017)

19/10/2017. J'ai fait une petite recherche dans les règlements espagnols de l'époque napoléonienne (oui, il en existait bien) relativement à l'organisation interne des bataillons et à leur capacité à former le carré. Eh bien en première analyse rien de neuf, tout est vieux.

Réglement de 1804, qui ne fait que confirmer qu'il est copié sur le Prussien. Et qui sera donc celui théoriquement appliqué jusqu'au moins 1810 inclus.

Réglement de 1808, qui ne fait que confirmer qu'il est copié sur le Français. Il sera amendé et imposé par la Junte en 1810 et en théorie appliqué en 1811.

Réglement de 1810, qui sera en fait publié en 1812... et appliqué en 1813.

Réglement de 1815, qui ne sera pas appliqué avant 1816... et ne change rien...

Quand je dis ne change rien, c'est du point de vue de l'organisation des bataillons qui sont toujours donnés à quatre compagnies dans les planches alors qu'ils ont changé de 4 à 6 puis 8 compagnies durant la période, et aussi parce-que ce que je cherchais, soit l'utilisation de la formation en carré creux, n'est jamais traitée fors dans les évolutions de ligne par des brigades de quatre bataillons. Amen !

Amen, donc ? Non, pas encore ! Tombant sur une instruction destinée aux troupes légères éditée en 1814\*, je trouve enfin mentionnée et même décortiquée, la formation de carrés creux à 1, 2, 3, 4, 5 et plus compagnies ! Cela existait donc.

\* "Tratado de tactica para la infanteria ligera, publicado por orden de la regencia de las Españas, Cadiz, 1814."

Bref, du lard et du cochon. Faudrait-il comprendre que l'on a pris la peine de rentrer dans le détail de petits carrés (de la compagnie au bataillon) uniquement pour l'infanterie légère qui risque par essence de se trouver isolée, et que l'on n'a pas jugé utile de le faire pour l'infanterie de ligne qui devra trouver le moyen de réunir quatre bataillons pour former un carré de brigade... quand la brigade en comptera au moins quatre, ce qui ne fut pas toujours le cas, et quid des autres s'il y en a plus ?

Quoi qu'il en soit, un règlement étant TOUJOURS en retard sur la pratique, il est probable que les techniques décrites en 1814 avaient vu le jour sur le terrain bien avant, au moins dans l'infanterie légère. Or l'appellation relative fut celle de la plupart des unités de nouvelle formation au cours de la guerre... sans qu'il soit évident que la spécificité correspondante soit une réalité, au moins au début, s'agissant par construction de recrues totalement inexpérimentées. Quid comodo ?

Re-bref, il est donc possible que, suite aux désastres répétés infligés par la cavalerie française, notamment à Ocaña 1809, mais encore Sagunto 1811, sur des malheureux bataillons espagnols ne sachant au mieux former que des "masas" (autrement dit une colonne fermée improvisée), une réflexion relative des officiers survivants ait abouti, au moins dans les unités sous leurs ordres, à une "adaptation" aux dures réalités de la guerre à la française, et donc à l'apprentissage de la formation de carrés qui, ayant vu le jour en 1812-1813, ont pu se traduire en écrits dans ce règlement particulier de 1814 ?

20/10/2017.

La ténacité paie. Ayant une fois encore fouillé le web je retombe sur le même règlement daté de 1812 que j'ai déjà vu, mais cette fois, vu le libellé de ma question j'atterris directement sur la toute dernière page qui, juste avant le mot FIN me donne le fin mot de l'affaire, que je vous détaille car il en vaut la peine.

D'abord le titre : "REGLAMENTO PARA EL EJERCICIO Y MANIOBRAS DE LA INFANTERIA, CORUÑA OFICINA DEL EXACTO CORREO 1812".

A la main est écrit "Es propio de Don Pedro R.....tara de Cuellar, Sub-Teniente del Regimiento Provincial de ? illisible... Meximar..." suivi d'une signature.

Le propriétaire de ce règlement était donc sous-lieutenant dans un régiment provincial, ce qui date son apostille d'après le rétablissement desdits régiments après 1815 car il n'existaient plus depuis 1810 et donc pas en 1812 date de l'ouvrage. En revanche cela peut dater de juste après 1815 avant qu'un nouveau règlement daté de ce millésime mais probablement pas encore diffusé n'arrive !

Ensuite pourquoi je n'ai pas vu la première fois ce que j'ai découvert la seconde.

Pas de carré abordé dans la partie tactique de l'école du bataillon. Le carré creux ne se conçoit qu'au niveau de la brigade, comme déjà dit. Du coup les occurrences d'en former se réduisent en rapport. De mémoire j'en connais deux, Alba de Tormes en 1809 et La Gevora en 1811.



Alba de Tormes verra la moitié de l'armée du duc del Parque sauvée par lesdits carrés, formés de l'autre côté d'une rivière pendant que la cavalerie française de Kellermann détruisait ou dispersait l'autre moitié surprise du "mauvais côté".

Le temps ainsi gagné\* donna aux survivants celui de former les susdits carrés qui dès lors résistèrent à la cavalerie qui n'avait qu'un pont pour déboucher sur eux. Désastre quand même.

\* Et aussi la longueur du pont, que l'on peut apprécier sur le cliché ci-dessus, et qui devait aussi demander du temps aux cavaliers pour l'aborder et l'emprunter.

A La Gevora pas de pont ni de rivière pour séparer les adversaires. La cavalerie espagnole facilement dispersée par la française laisse cette dernière à même de tourner et menacer les carrés attaqués de face sur leur colline par l'infanterie. Les défenseurs tiennent bon jusqu'à l'arrivée d'une batterie à cheval qui prend d'écharpe l'extrémité du dispositif. Lorsqu'il cède la cavalerie française se jette à la curée et toute la ligne de gros carrés\* s'effondre en dominos. Désastre encore.

\* En fait deux carrés pour douze bataillons ; gros, les carrés ! Enfin, les rectangles. Je me répète mais comprends mieux comment lesdits carrés de Gevora ont pu tenir sur une hauteur en rapport étroite. Ils étaient étroits dans le sens de la longueur de la croupe... Mais du coup l'artillerie à cheval française a dû leur faire un mal de chien sur l'extrémité enfilée en profondeur... jusqu'à céder.

Nonobstant ces carrés de brigade sont les seuls décrits dans les règlements, et à la fin de la partie "évolutions de lignes" qui ne concernent plus les bataillons mais les formations en comptant plusieurs. Du coup, si je n'avais pas trouvé la description des petits carrés de compagnie dans le règlement de l'infanterie légère de 1814 je n'aurai pas persisté dans mes recherches.

Donc résumons ce que j'ai trouvé :

Formation du carré de brigade dans le règlement de 1812 (et aussi de 1808)  
(par Diégo Mané, Saint-Laurent-de-Mûre, le 20/10/2017)

Le texte nous décrit en substance une brigade de quatre bataillons cheminant dans un "pays ouvert" flanquée de ses tirailleurs "tirés des troisièmes rangs". Déjà cela sent le renfermé puisqu'à l'époque les bataillons disposent tous d'une compagnie de chasseurs sur les six qui les composent... alors que les textes comme les planches continuent de mettre en scène des bataillons de quatre compagnies, ce qui dénote un "suivisme" certain des écrits antérieurs.

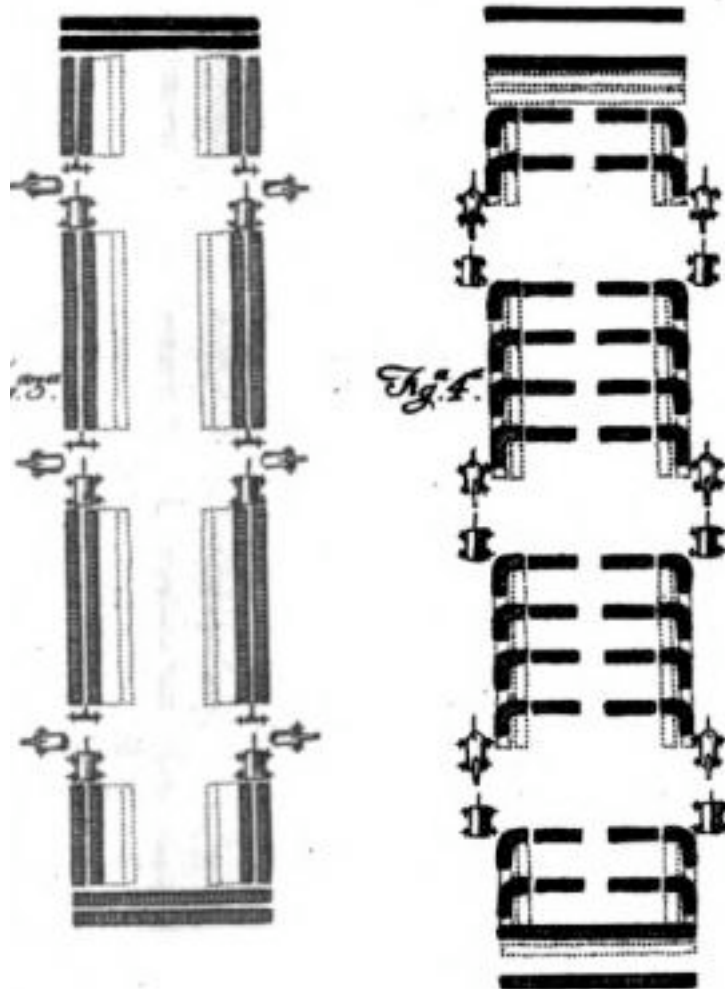
Rappelons toutefois que ce règlement dit de 1812 date en réalité de 1810, époque où les bataillons sont encore officiellement à quatre compagnies, ce qui n'est plus toujours le cas sur le terrain, j'en veux pour preuve la division Giron en 1809 qui en alignait dix dans plusieurs de ses bataillons par ailleurs uniques (un seul par régiment).

Mais bon, puisque pour une fois et par hasard, mais ne boudons pas notre chance, une planche du règlement concerné s'est trouvée à moitié correctement numérisée (la plupart sont du mauvais côté du folio plié) j'ai pu voir comment se formaient ces fameux carrés de brigade qui sont en fait de grands rectangles dont la tête et la queue n'ont qu'une compagnie de large.

La première compagnie s'arrête donc, la deuxième compagnie serre derrière elle. Les deux compagnies suivantes pivotent à droite et à gauche par moitié, ce qui a pour effet de former le bataillon en U inversé. Les deuxième et troisième bataillons serrent sur l'avant et font chacun à droite et à gauche par moitié, en laissant toutefois entre chaque bataillon un intervalle destiné à loger un canon et barricadé en arrière par les caissons de la pièce. Le quatrième bataillon vient serrer de même, formant un U similaire à celui du premier bataillon, mais fermant vers l'arrière. Il ressort de tout cela, mais surtout de la présence des six canons logés déployés dans les intervalles, que la formation n'est pas mobile.

Enfin vient, comme à regret, presque un “post-scriptum”, ce qu’il est de fait à mon avis car relève manifestement d’un ajout de circonstance, l’information qui à récompensé mon obstination. Attention, c’est court mais dense.

“664 (page 420 et dernière) En esta misma disposition esperara siempre à la caballeria qualquier batallon si se halla solo. FIN.” Littéralement : “Dans cette disposition attendra toujours la cavalerie tout bataillon s’il se trouve seul. FIN.”



Nous avons ici la partie droite de la planche, qui nous montre à gauche le carré formé, et à droite la reprise de la formation en colonne par les quatre bataillons de quatre compagnies. La partie cachée montrait la colonne en marche flanquée de ses tirailleurs, puis la méthode de formation du carré.

En substance, sans rentrer dans les détails, on dit que tout bataillon isolé attaqué par la cavalerie l’attendra toujours dans “cette disposition”, soit un carré creux formé sur la tête, et j’ajoute adapté au nombre de compagnies qui le compose, comme le décrit le règlement de l’infanterie légère. C’est laisser la bride sur le cou des officiers commandants que le règlement n’enfermera plus dans ses excès.

C’est aussi nous laisser interpréter la chose, jusque-là carrément interdite. Je dirai donc que peut-être à partir de la deuxième période (1811-1812\*) et très certainement à partir de la troisième période (1813-1815) nous pouvons considérer comme réglementairement possible l’usage de carrés creux de tous types et tailles par l’armée espagnole.

\* Questionné à ce sujet en 2011, l'historien espagnol de Valencia José-Luis Arcon m'a répondu qu'à Sagunto 1811 les "carrés" espagnols dispersés par la cavalerie française n'étaient probablement que des colonnes serrées en "masa", soit nos "colonnes fermées".

\* Toutefois et vérification faite, le règlement de 1808, activé seulement en 1810 je le rappelle, comprenait déjà ce même alinéa 664 libellé dans la même forme, et donc au moins les généraux devaient en être au courant dès 1810.

Reste à savoir si ledit règlement était suivi d'effets sur le terrain... car au niveau école du bataillon -j'ai vu celle de 1815- on n'en parle toujours pas, et donc seuls les officiers généraux s'étant intéressés aux "évolutions de lignes", soit, redisons-le, celles concernant plusieurs bataillons, ont pu lire dans les deux dernières lignes des 420 pages du texte la possibilité offerte à leurs chefs de bataillons de former le carré creux à leur initiative lorsqu'ils sont isolés.

Mais ces derniers ont-ils seulement été informés, et en l'hypothèse avaient-ils appris à le commander, et surtout leur troupe savait-elle l'exécuter ?

Rappelons le cas du MdC Giron, qui fit traduire à ses frais le règlement français de 1791 et le procura aux chefs de bataillon de sa division qui fut entraînée à manoeuvrer "à la française" dès avril 1809. Il faudrait supposer qu'il n'avait pas l'information de l'imminence de l'officialisation du règlement de 1808 !?

Quoi qu'il en soit voyons comment l'adapter aux carrés de bataillons isolés.

Les bataillons de quatre compagnies ne peuvent faire autrement que d'en avoir une par côté du futur carré, les centrales, formées par demi-compagnies juxtaposées.

Les bataillons de six compagnies en auront deux l'une derrière l'autre devant, deux idem derrière, et les deux autres formant les côtés par moitié juxtaposées. Soit exactement le carré formé par les bataillons de l'armée autrichienne.

Les bataillons de huit compagnies et plus se formeront de même à la seule différence que leurs flancs seront plus étendus. S'il y a de l'artillerie, à priori au plus en rapport, il faudra la disposer comme indiqué pour les carrés de brigade. Constatons au passage le positionnement des canons au milieu des côtés du carré, contrairement à l'usage des Français qui les disposaient dans les coins.

Et si bien sûr il y a plusieurs bataillons, aucun ne pouvant plus prétendre être "isolé", à priori la règle de base reprend ses droits, mais suppose toujours alors la présence d'un général pour ordonner la manoeuvre puisqu'elle requiert une autorité supérieure sur les diverses composantes devant l'exécuter de concert.

Pues bien ! Adelante hombres, y a formar cuadros contra la caballeria !